

Les activités du Jury pendant le premier trimestre 2000

L'évolution du nombre de cas soumis

Le nombre de cas soumis pendant le 1^{er} trimestre 2000 a été particulièrement élevé, en raison d'une forte augmentation des plaintes de consommateurs et malgré la baisse des demandes d'avis préalable.

Les demandes d'avis préalable (7) n'ont représenté que 9 % de l'activité du Jury.

Le nombre de plaintes de consommateurs (66) est important en raison du nombre élevé de plaintes soulevées par une seule et même campagne qui a provoqué 33 plaintes en plus de 33 autres plaintes de consommateurs.

Aucune plainte d'entreprise n'a été introduite et le nombre de dossiers ouverts à l'initiative du Jury (6) se situe au niveau de la moyenne des trimestres précédant.

Le nombre de nouveaux dossiers ouverts entre janvier et mars 2000 est de 42 (une même publicité peut faire l'objet de plusieurs plaintes ou demandes d'avis, ce qui fut le cas pendant le 1^{er} trimestre 2000), soit une augmentation de 13,5 % par rapport au 4^e trimestre 1999 (37) et de 68 % par rapport au 1^{er} trimestre 1999 (25).

	1998				1999				2000
	<u>1er trim.</u>	<u>2ème trim.</u>	<u>3ème trim.</u>	<u>4ème trim.</u>	<u>1er trim.</u>	<u>2ème trim.</u>	<u>3ème trim.</u>	<u>4ème trim.</u>	<u>1er trim.</u>
Demandes d'avis préalable	14	16	12	14	10	6	5	13	7
Plaintes de consommateurs	13	11	13	15	14	47	13	16	66
Plaintes d'entreprises	2	-	-	1	-	-	1	1	-
Cas examinés à l'initiative du Jury	7	7	2	6	4	5	2	11	6
	36	34	27	36	28	58	21	41	79
Cas non-traités (hors compétence)	17	12	10	12	9	8	6	7	9
TOTAL	53	46	37	48	37	66	27	48	88

Les résultats des interventions du Jury

Du 1er janvier au 31 mars 2000, 34 dossiers ont pu être clôturés et ont reçu les solutions suivantes :

<u>SOLUTION</u>	<u>ORIGINE</u>	Plaintes		Initiatives Jury	TOTAL	
	Demandes d'avis préalable	Consommateur	Entreprise			
1. Pas de remarques ou publicité justifiée	5	5	-	-	10	29%
2. Publicité modifiée ou arrêtée : a) Modification acceptée par l'annonceur b) Arrêt par l'annonceur c) Arrêt ou suspension par les media sur recommandation du Jury	1	5	-	-	6	17%
	2	1	-	4	7	21%
	1	1	-	2	4	12%
3. Avis négatif, réserves	-	2	-	-	2	6%
4. Campagne publicitaire ponctuelle ou achevée ayant justifié une recommandation pour l'avenir	-	2	-	-	2	6%
5. Satisfaction offerte au plaignant par l'annonceur	-	3	-	-	3	9%
6. Dossier traité par instances judiciaires ou administratives	-	-	-	-	-	-
	9	19	-	6	34	100%

Le Jury a tenu 7 réunions au cours de ces 3 mois.

